



Fédération
Générale des
Fonctionnaires
Force Ouvrière

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS Tél :

01.44.83.65.55

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr

Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

Monsieur Jean Castex

Premier ministre

Hôtel de Matignon

57, rue de Varenne

75007 Paris

Paris, le 17 mai 2021

Objet : exercice du droit syndical dans la Fonction publique de l'Etat

Monsieur le Premier ministre,

Le 1er avril dernier, je saisissais Madame Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, sur les difficultés rencontrées par de nombreux syndicats Force Ouvrière dans le cadre de l'exercice du droit syndical dans la Fonction publique de l'Etat.

La réponse à ce courrier ne fait que rappeler votre circulaire du 5 février 2021. Face à l'urgence de la situation, je me permets de vous saisir sur ce sujet dans une période de crise sanitaire où le rôle des syndicats est essentiel pour informer les agents publics.

Pour exemple, en limitant la participation à six agents pour les tenues des heures mensuelles d'information syndicale (HMI), le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports crée un mécontentement sans précédent, et prend une position totalement incompréhensible.

En effet, comment expliquer à des enseignants, qui côtoient toute la journée des élèves à raison de plus trente élèves par classe, qu'ils ne peuvent ensuite se réunir qu'à six au maximum ? Je pense que vous reconnaîtrez le paradoxe de cette décision.

Les difficultés rencontrées par les enseignants se retrouvent dans les autres ministères, bien entendu. La Fédération générale des fonctionnaires Force Ouvrière ne conteste pas la nécessité de respecter les gestes barrières mais conteste toutes organisations qui entravent le bon exercice du droit syndical.

De plus, en limitant les réunions à six agents, cela oblige le représentant syndical à multiplier les réunions sans bénéficier de temps syndical supplémentaire pour les animer.

Aussi, je vous sollicite pour que soit révisée la jauge permettant de tenir les HMI ou toutes instances des organisations syndicales dans les locaux de l'administration. De même, je pense qu'un regard attentif doit être porté aux moyens syndicaux afin d'éviter que des responsables des organisations représentatives ne se retrouvent pas dans l'incapacité d'informer tous les agents par manque de moyens en temps.

Comptant sur votre attachement au dialogue social, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Christian GROLIER
Secrétaire Général